

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par
M. Gaultier et Mme Colboc

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« un délai »

les mots :

« une période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.